



**Groupelement Syndical Local FORCE OUVRIERE
De la BdD BREST-LORIENT**

CC 73 - 29240 Brest CEDEX 9

Tél : 02.98.22.51.81 – Intérieur : 25 181 / 28 005

CLT du CIMoB du 28 février 2023

La commission locale de transformation du CIMoB s'est tenue sous la présidence de la directrice, la CRC1 LAURENT.

Force Ouvrière était représentée par Muriel GLOVER et Jean-Marc VANNIER.

Bilan de l'année 2022 : 13 agents ont été reçus en entretien AMR (antenne mobilité reclassement). 11 ont été reclassés en interne et 2 agents sont en position HRO (hors registre organisationnel), l'un au titre de 2021, L'autre de 2022.

Mme la directrice adjointe du CMG a souhaité faire un point de situation sur le dossier de l'agent de catégorie A en position HRO depuis 2021. Elle s'étonne en effet que ce cas soit toujours évoqué alors même que trois postes lui ont été proposés et que la réglementation prévoit qu'au 3^{ème} refus, l'agent soit placé en disponibilité d'office.

Force Ouvrière pose donc la question :

Pourquoi l'administration n'applique-t-elle pas la même règle aux employeurs à la 3^{ème} candidature d'un agent restructuré sur un nouveau poste? A savoir, accord obligatoire !

FO rappelle également que les agents restructurés en HRO se voient confier des missions et travaillent à 100 %. Ils ne restent pas « glander » à la maison.

Le CIMOB indique l'âge de l'agent et revient sur les recommandations intelligentes du précédent directeur adjoint du CMG d'accorder un délai de 36 mois aux agents pour leur reclassement, en particulier à celles et ceux proches de la retraite.

Le médiateur mobilité confirme ces préconisations du précédent directeur adjoint du CMG.

Les manœuvres RH pour 2023 concernent 4 reclassements à réaliser pour 6 postes impactés (une militarisation, des départs en retraite non remplacés, une distorsion et une modification substantielle de postes).



Force Ouvrière est intervenue à plus d'un titre à l'issue de la présentation générale.

Présente à la commission régionale de transformation (CRT) de décembre 2022, dans le cadre de laquelle les représentants de tous les employeurs annoncent leurs manœuvres RH pour 2023, et pendant laquelle il n'a jamais été question du CIMoB, **FO demande tout d'abord comment il est possible de transformer des postes en local sans que la région en soit informée ?**

Force Ouvrière a par ailleurs suggéré que le poste de l'agent de Denain mis pour emploi depuis près de 2 ans auprès de la PFAT soit pérennisé. La directrice du CIMOB s'est dite favorable à la démarche.

Force Ouvrière a enfin et surtout clairement exprimé son indignation de voir un CMG demander à ce qu'un agent se retrouve sans salaire à la maison pour la seule faute que son employeur lui a supprimé son poste !

Une seule conclusion :

Le ton se durcit au sein du MINARM et certains voudraient appliquer à la lettre un texte qui humainement ne peut pas l'être !

Venant d'un CMG que **FO** qualifie de malade par manque d'effectifs et par conséquence de compétences, vouloir la tête d'un agent restructuré est déplacé !

A la veille du 8 mars, journée internationale de défense des droits des femmes, vouloir placer en disponibilité d'office une femme de 61 ans à la carrière incomplète n'a pas de nom !

FO tient toutefois à saluer la bienveillance de la direction du CIMOB et l'approche adaptée de sa manœuvre RH.

FORCE OUVRIERE

Appelle tous les agents de la base de défense de Brest-Lorient à manifester le 7 mars pour défendre nos RETRAITES et nos DROITS !

En particulier les agents du CIMoB qui aujourd'hui ont un échantillon de ce que l'administration peut produire en matière d'inégalité et de gestion déshumanisée d'un CMG autoritaire.